

Le point sur l'emploi dans les zones d'emploi d'Alsace

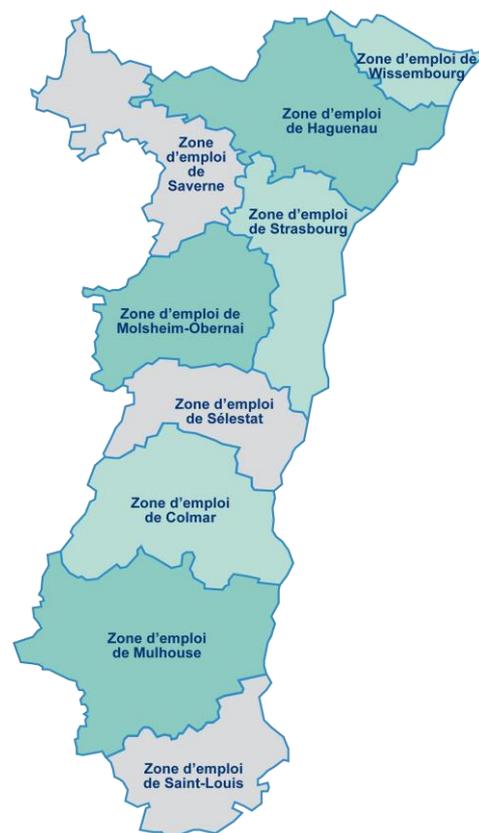
Zones d'emploi 2010

3^{ème} trimestre 2020

Sources : INSEE
Pôle emploi-Dares, STMT
Urssaf-Acoss



Zones d'emploi 2020



1. RAPPEL DÉMOGRAPHIQUE

- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus de la classe.

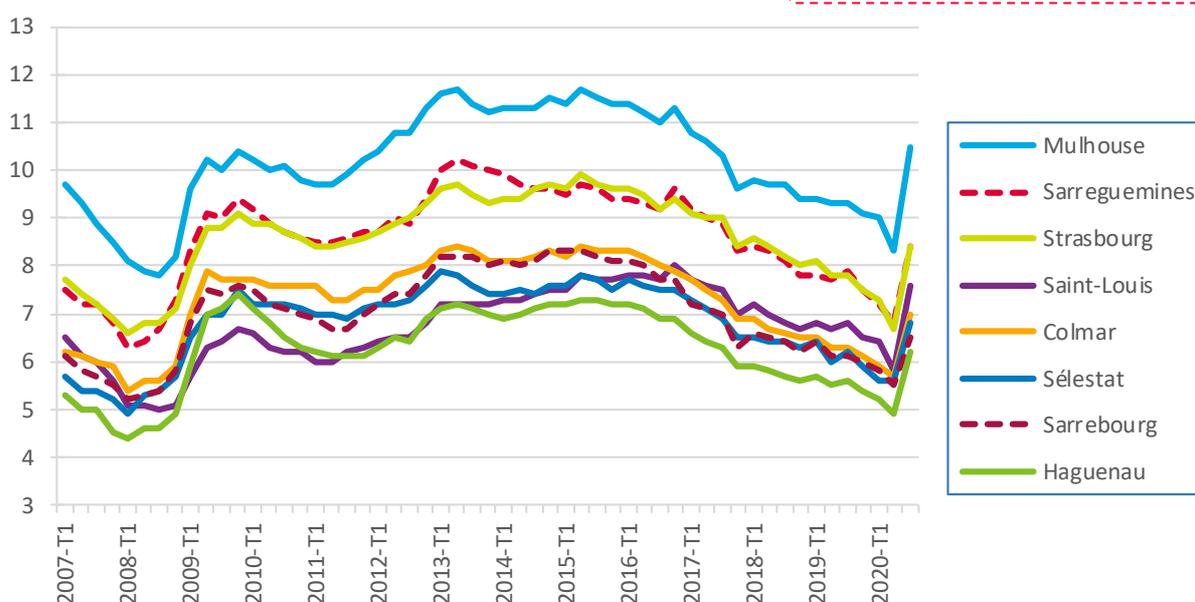
Les zones d'emploi sont celles de 2010	Population			Taux	
	totale	15 à 64 ans	active 15 à 64 ans	d'activité	d'emploi
Alsace	1 889 589	1 216 544	911 439	74,9%	65,3%
ZE Colmar	198 531	125 634	96 727	77,0%	67,9%
ZE Haguenau	203 000	130 918	101 465	77,5%	69,7%
ZE Molsheim-Obernai	136 750	87 510	68 119	77,8%	70,5%
ZE Mulhouse	432 479	270 984	199 778	73,7%	62,5%
ZE Saint-Louis	123 499	79 926	62 394	78,1%	69,0%
ZE Saverne	76 629	48 431	36 748	75,9%	68,1%
ZE Sélestat	85 081	54 653	42 029	76,9%	68,5%
ZE Strasbourg	593 503	392 205	283 379	72,3%	61,9%
ZE Wissembourg	40 117	26 283	20 800	79,1%	72,4%

Source : INSEE, RP2017 exploitation principale

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI D'ALSACE

Source : INSEE

NB : Zones d'emploi 2020



Le document détaillé du baromètre économique de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Indicateurs économiques ») reprend les données chiffrées publiées par l'INSEE.

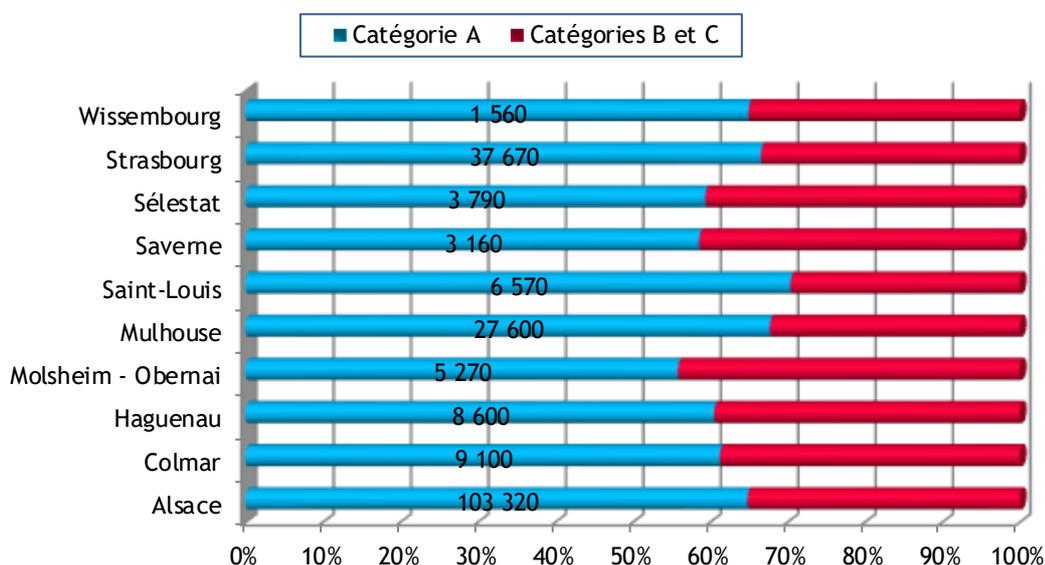
3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (3^{ÈME} TRIMESTRE 2020)

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

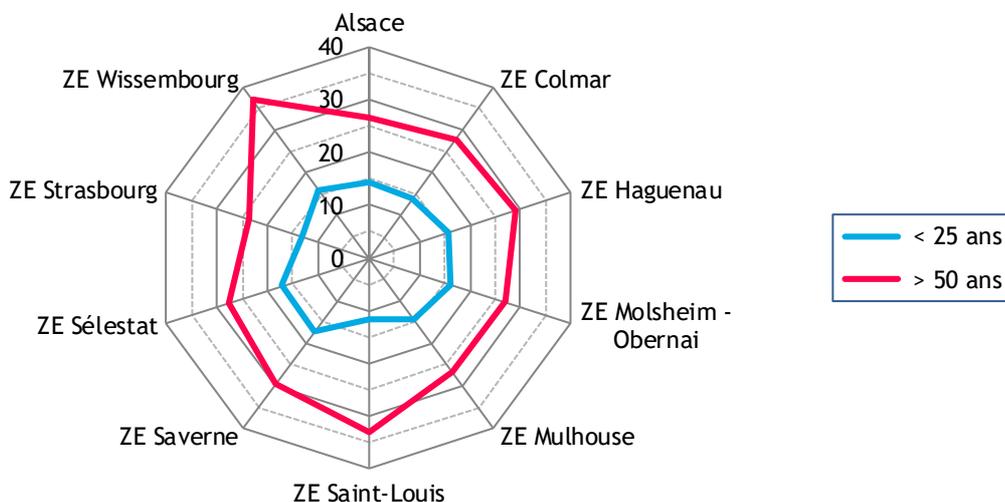
NB : Zones d'emploi 2010

- Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas travaillé au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

/// LES DEFM DE CATÉGORIE A PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES A, B, C AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020 (données brutes arrondies à la dizaine)



/// LA PART DE DEFM, CATÉGORIE A, DE MOINS DE 25 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020 (EN %)

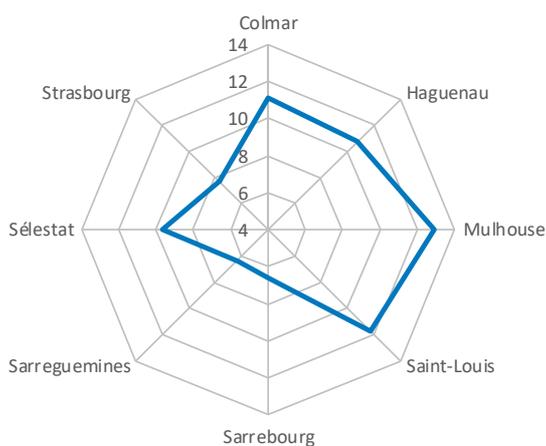


Des données publiées mensuellement sont reprises par ailleurs dans le document détaillé du baromètre économique mensuel de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Indicateurs économiques »).

4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE DEFM, CATÉGORIES A, B, C (EN %) AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020

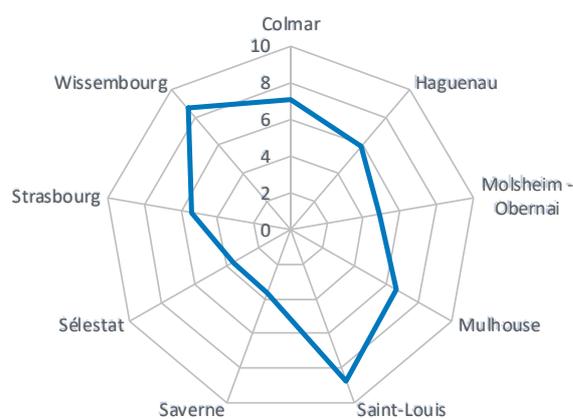
Taux de chômage

NB : nouvelles zones d'emploi 2020



Nombre de DEFM, catégories A, B, C

NB : Zones d'emploi 2010



5. LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE

Source : Urssaf-Accoss

NB : Zones d'emploi 2010

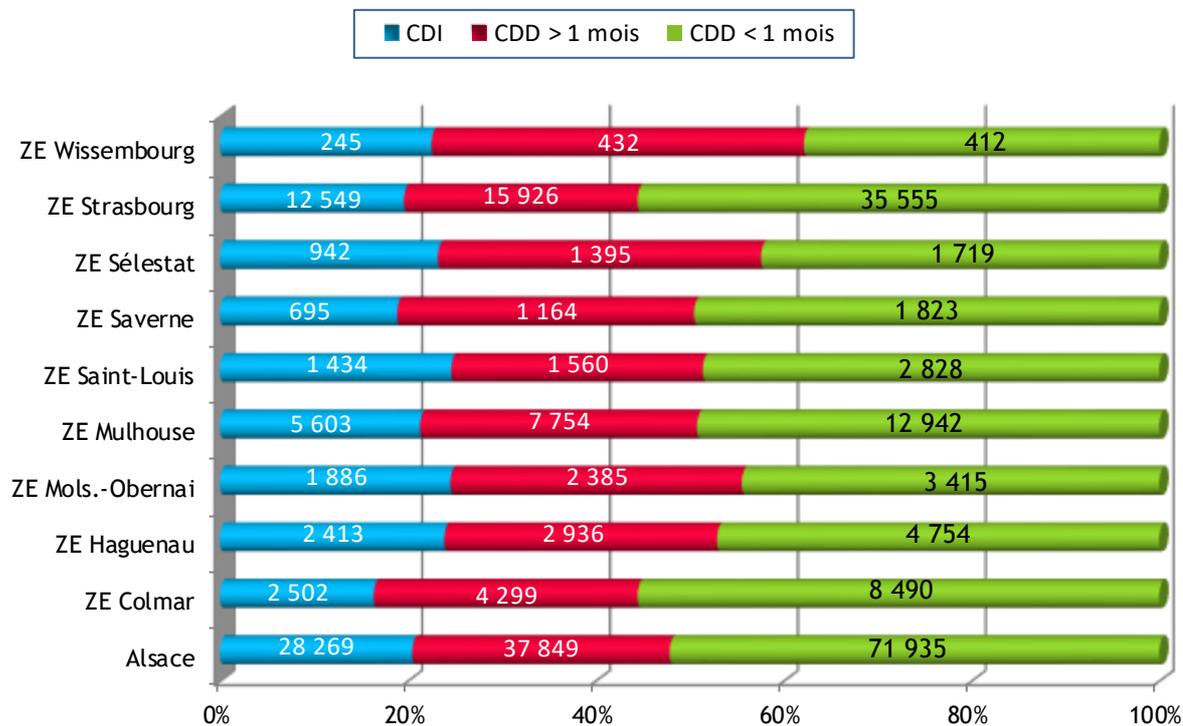
Indépendamment de la durée et de la nature d'un contrat de travail, l'employeur effectue les formalités obligatoires liées à une embauche au moyen de la déclaration unique d'embauche. S'agissant d'une formalité qui est à réaliser au plus tard dans l'instant qui précède l'embauche, cette déclaration traduit une intention d'embauche à très court terme.

En raison de valeurs manquantes ou de retards dans les déclarations, les résultats comprennent un certain nombre d'estimations et sont donc provisoires.

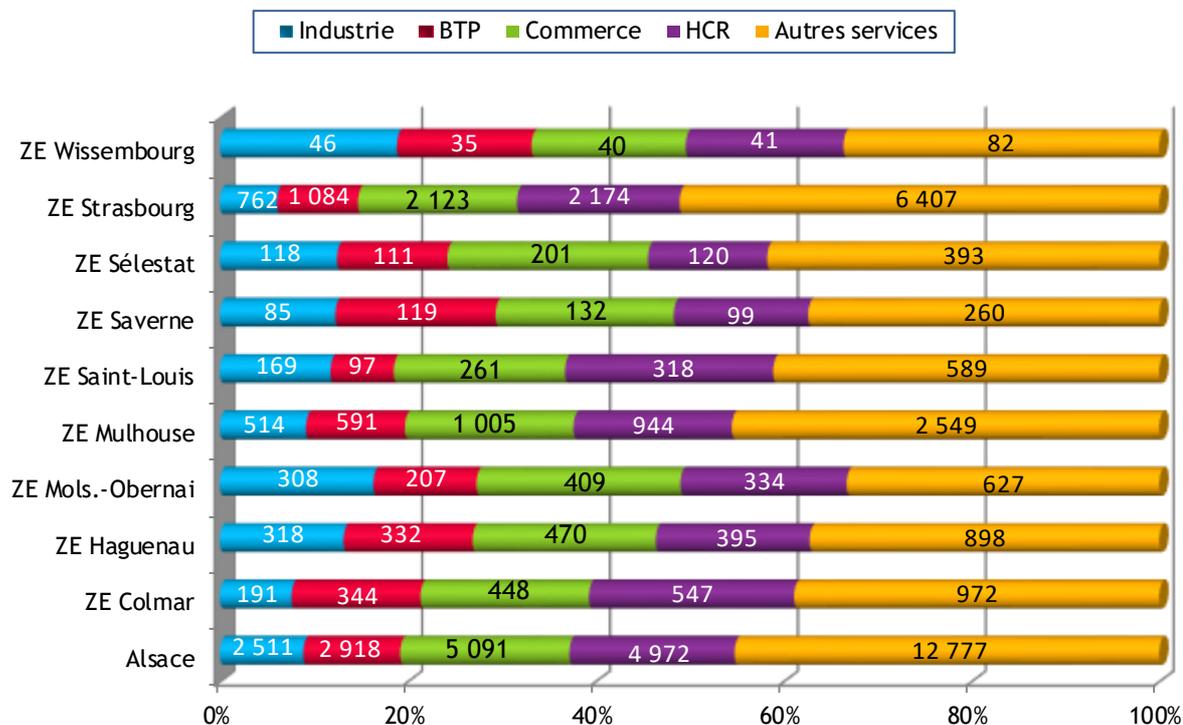
Pour les statistiques relatives à l'emploi et au nombre d'établissements, le champ de l'Urssaf-Accoss couvre les entreprises du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La publication des statistiques des déclarations uniques d'embauche porte sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel hors intérim.

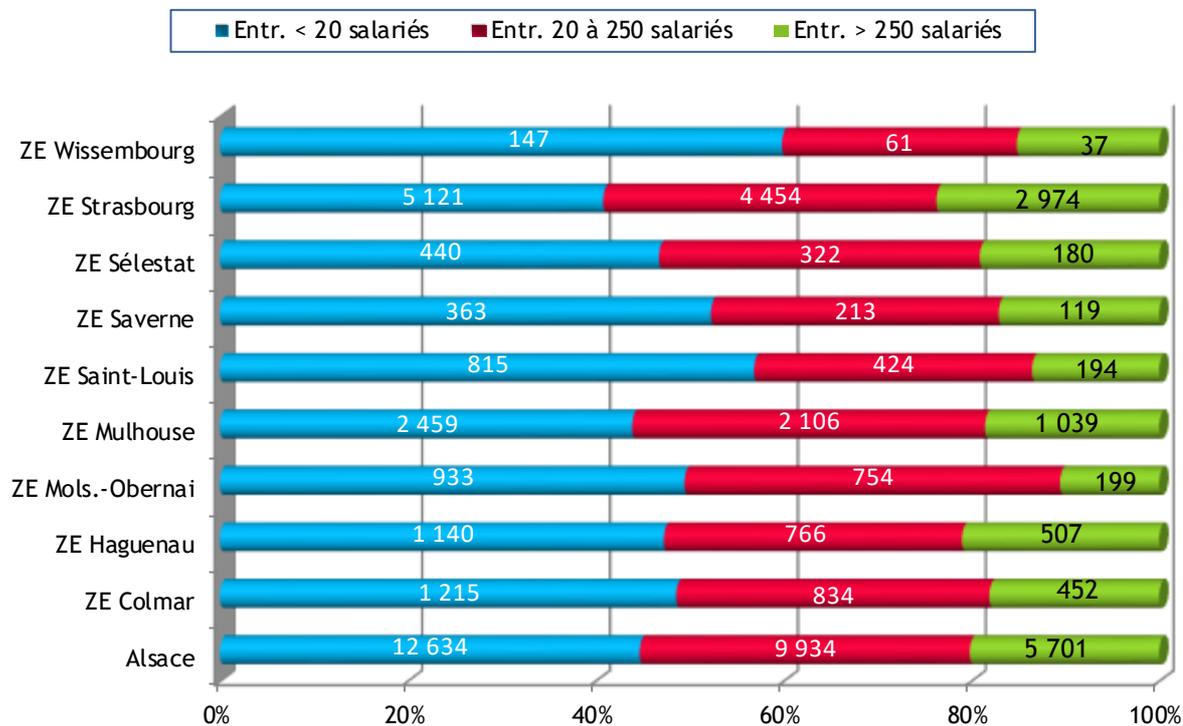
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE PAR TYPE DE CONTRAT AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020



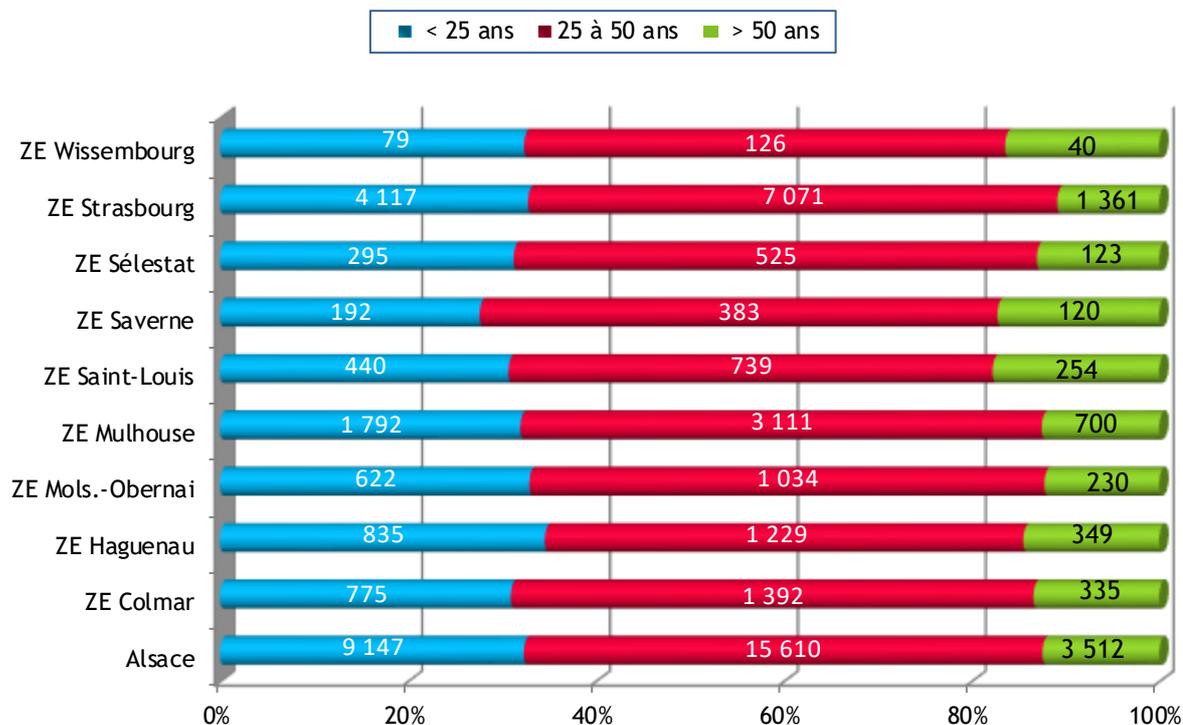
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR GRAND SECTEUR AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TRANCHE D'ÂGE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020



6. L'EMPLOI ET LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

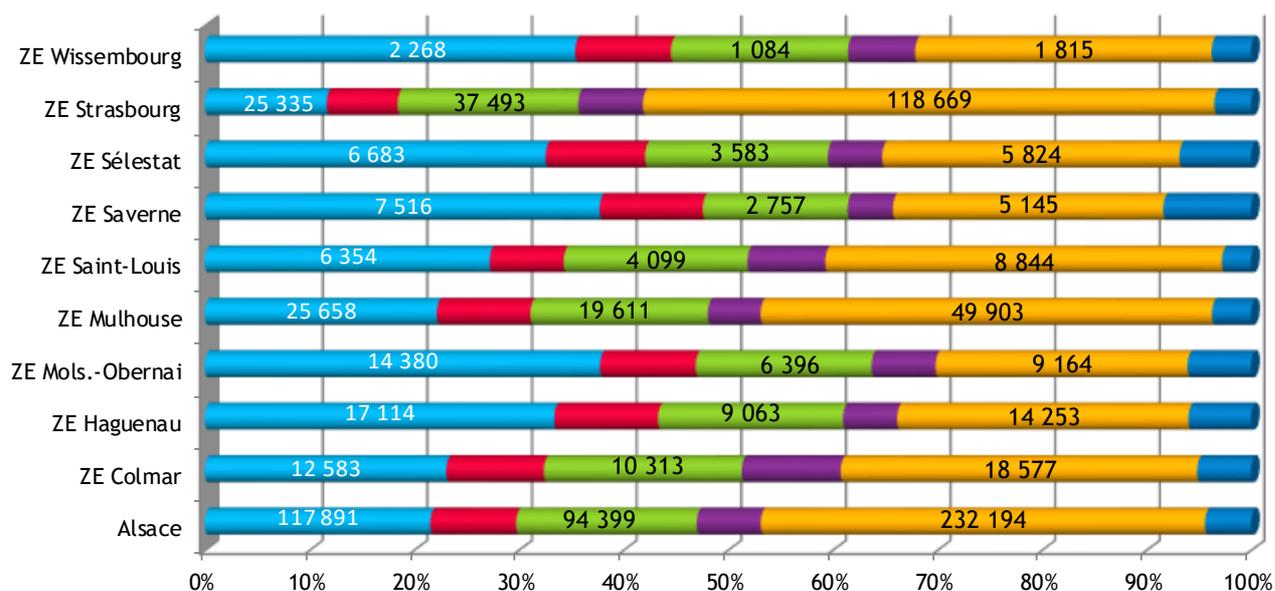
Source : Urssaf-Acoss

NB : Zones d'emploi 2010

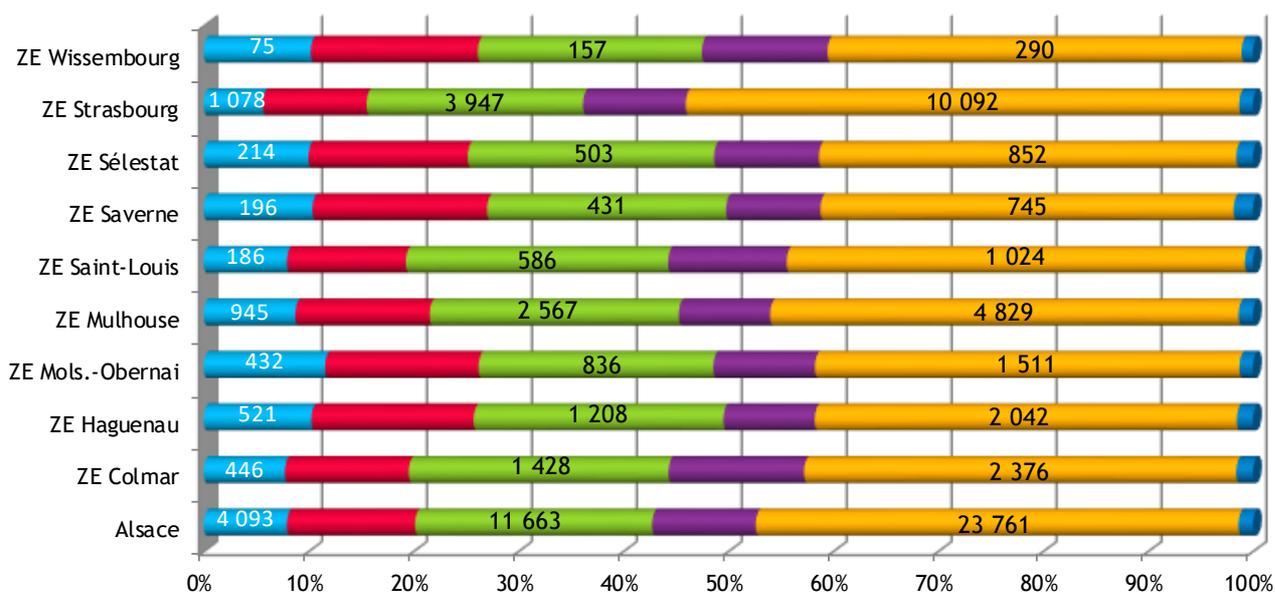
/// LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR GRAND SECTEUR AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020



LES EFFECTIFS

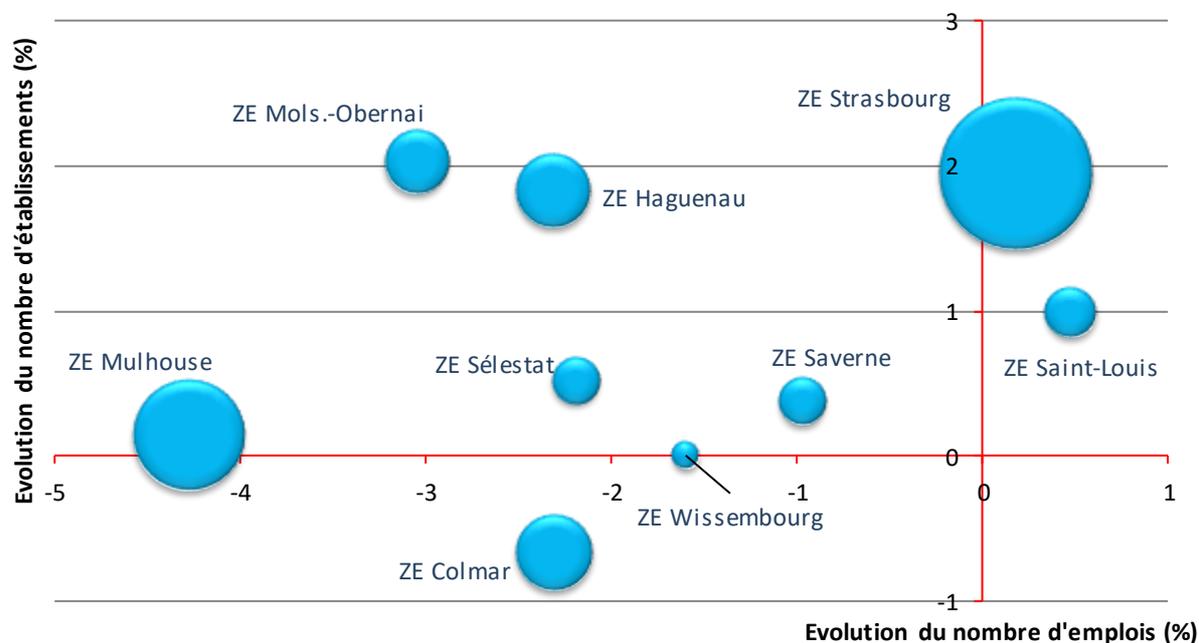


LES ÉTABLISSEMENTS



/// ÉVOLUTION EN % DES EMPLOIS ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SUR DEUX ANS (DU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2018 AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2020)

La taille des points est proportionnelle à l'emploi total au 3^{ème} trimestre 2020 (minimum : 6 405 salariés pour la ZE Wissembourg ; maximum : 217 313 salariés pour la ZE Strasbourg).



/// ÉVOLUTION DES EMPLOIS INDUSTRIELS, BASE 100 AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2018

